

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

Nombre de membres : L'an deux mil quatorze, le dix-sept novembre à 20 heures 30 le
Afférents au Conseil : 19 Conseil Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement
En Exercice : 19 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD, Odile RAVIER, Gilbert DAMEZIN, Christian BONNET GONNET, Thérèse ARNAUD, Véronique BARROSO, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Fabien CHATELAT, Patrice ORCEL, Véronique CANTELLO

Secrétaire de séance : Mme CANTELLO Véronique

ORDRE DU JOUR : * Approbation CR du 6 octobre 2014
* TAP tarif Associations
* BUDGET : DM
* SUBVENTION Centre Loisirs Rochetoirin 2014 + 2015
* CCVT – Agence de mobilité : signature d'une convention pour le covoiturage
* Modification du PLU
* Taux de la taxe d'aménagement
* QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance à 20h40

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 6 octobre 2014 est adopté à l'unanimité

TAP : Tarif pour les associations

Le Maire rappelle qu'il a été décidé en séance du 1/09/2014 d'allouer la somme de 25€ aux intervenants sur les temps d'activités périscolaires recrutés sous contrat. Il précise que cette rémunération est soumise à cotisation.

En ce qui concerne les activités dispensées par des membres d'associations, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association, en fin d'année scolaire sur la base de 20€ par temps d'intervention. Il sera demandé à l'association de fournir un état de jours de TAP.

Le Conseil approuve cette décision.

Mme POLAUD informe qu'il a été établi par la commission scolaire le planning des temps d'activité périscolaires pour le 2^e cycle, soit du 5 Janvier au 6 février 2015. Deux activités seront proposées pour chaque niveau. En plus de l'aide aux devoirs, sont maintenues les activités d'initiation au tennis, au tennis de table, les arts plastiques, médiathèque, gymnastique sportive. De nouvelles activités seront proposées : informatique, jeux de sociétés, sophrologie, ateliers créations d'instruments andino - latino et découverte de l'espagnol à travers la musique.

BUDGET - DECISIONS MODIFICATIVES

Il est proposé de voter, sur le budget de l'exercice, les crédits supplémentaires suivants.

section de FONCTIONNEMENT

COMPTES RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
73	7381	Taxe afférente au droit de mutation	11 451.00
74	74832	Fonds départemental TP	46 114.00
		TOTAL	57 565.00

COMPTES DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
014	73925	Fds péréquation RSS. CC	1 500.00
65	657351	SUBV. FONCT. -GFP de Rattachement	56 065.00
		TOTAL	57 565.00

section d'INVESTISSEMENT

CREDITS à OUVRIR

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
041	2151	RESEAUX VOIRIE	12 845.00
21	2111	TERRAINS	50 000.00
		TOTAL	62 845.00

CREDITS à REDUIRE

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
041	2315	INSTALLATIONS MATERIELS	-12 845.00
23	2313	CONSTRUCTION	-50 000.00
		TOTAL	-62 845.00

CENTRE de LOISIRS - participation

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la participation de la commune au Centre aéré de Rochetoirin.

Il rappelle que pour l'année 2013 il avait été décidé d'attribuer une somme de 3€ par jour et par enfant qui correspondait à la différence du prix proposé aux enfants de Rochetoirin (tarif appliqué aux enfants de La Chapelle) et ceux des communes extérieures.

Il demande au Conseil Municipal de fixer la participation pour l'année 2014 et l'année 2015. Le Conseil Municipal propose de reconduire la somme de 3€ pour l'année 2014 et 2015.

CCVT - Agence de mobilité : signature d'une convention pour le covoiturage

Le Maire indique que le conseil communautaire a délibéré le 29 septembre 2014 pour approuver la mise en place de la signalétique des parkings de covoiturage sur le territoire des Vallons de la Tour, initiés par l'Agence de Mobilité Nord Isère.

Sur notre commune, il a été proposé de mettre à disposition 5 places de stationnement destinées au co-voiturage sur le parking des anciens combattants, voie Louis Morel.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite avec la CCVT et l'agence de mobilité qui auront à leur charge les frais de signalisation.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise le Maire à signer la convention à établir.

MODIFICATION du PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 6 octobre relative à la modification simplifiée n° 2 du P.L.U.

Après concertation avec la communauté de communes, il est proposé de s'attacher les conseils de l'agence d'urbanisme de la région Grenobloise (AURG) pour le montage du dossier de modification du PLU.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention cadre avec l'AURG qui permettra à la commune de bénéficier de ses compétences. La cotisation d'adhésion étant prise en charge par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions.

URBANISME : Taux de la Taxe d'aménagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-46,

Vu la loi de finances n° 2013-1278 du 29 décembre 2013

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé le 21 novembre 2012

Vu sa délibération du 14 novembre 2011 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 3 %,

Vu la délibération du 4 novembre 2013 fixant un taux de 8% sur le secteur AUb au lieu-dit « Le Mollard »

Vu la délibération du 3 juin 2014 appliquant une exonération totale sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable

Le Maire propose de reconduire la délibération du 14 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 3%.

Le conseil municipal donne son accord pour reconduire le taux de 3%.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe qu'un groupe de travail incluant les conseillers municipaux sera désigné à la communauté de communes afin de réfléchir au regroupement des communautés de communes Aménagement du centre village :

Le Maire informe qu'il a été fait un appel à projets et que Territoires 38, missionné en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, a présenté à la commission d'appel d'offres les propositions d'opérateurs immobiliers.

M. BOUVIER fait le point sur les travaux en cours :

- Une étude a été rendue par le cabinet d'architecte N. Gallien sur le projet d'aménagement de la cure. Une réflexion doit être menée pour la réalisation de ce projet.
- Il a été procédé à la mesure du boulo-drome pour l'installation d'un parquet.
- Auvent de la mairie : il devrait être installé en début d'année 2015
- Une nouvelle sono plus performante a été achetée chez AB Elec'TV pour un cout de 1 024 € H.T.

M. GUILLAUD informe :

- le vernissage de l'exposition « La Grande Guerre » réalisée en associations avec les communes de Dolomieu, Faverges, Rochetoirin, ST Jean de Soudain et La Chapelle a lieu le samedi 29 novembre à 11h30.

M. Jacques BERNARD informe que le projet du prochain PLH prévoit 25 logements sociaux d'ici à 2022.

Levée de séance à 22h45.

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 ^{ème} adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	